



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 4 mai 2015 à 19 h  
8420, boul. Lacordaire**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville  
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement  
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA15 13 0092**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA15 13 0093**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA15 13 0094**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Deux (2) citoyens font des interventions et il y a dépôt d'une pétition des citoyens de la rue Belcourt concernant le déneigement de cette rue. À 19 h 8, monsieur le conseiller Dominic Perri quitte son siège. À 19 h 10, monsieur le conseiller Dominic Perri reprend son siège. À 19 h 10, la période de questions est terminée.

**CA15 13 0095**

---

**AUTORISER LE PROJET DE SCÈNE CULTURELLE EXTÉRIEURE PERMANENTE AU PARC WILFRID-BASTIEN DANS LE CADRE DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL.**

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a réservé une somme de 15 M \$ au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 pour financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a autorisé un financement de 1 M \$ pour la réalisation du projet de scène culturelle tel que proposé par l'arrondissement de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite contribuer aux festivités du 375e anniversaire de Montréal et offrir un legs significatif à ses citoyens qui permettra d'améliorer l'offre d'activités.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le projet de scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, de s'engager à réserver un montant de 500 000 \$ au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 et de mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour le suivi du dossier et la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1153126002

**CA15 13 0096**

**AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DES TOURS D'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE TENNIS DU PARC WILFRID-BASTIEN - CONTRAT NUMÉRO SP-88.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1155910008 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de tennis du parc Wilfrid-Bastien, contrat numéro SP-88.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1155910008

**CA15 13 0097**

**AUTORISER LA MODIFICATION DU POINTAGE D'UN CRITÈRE DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION LOCAL DE DÉPLACEMENTS - CONTRAT NUMÉRO SP-85.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la modification du pointage d'un critère de sélection pour retenir les services professionnels dans l'élaboration d'un Plan d'action local de déplacements, contrat numéro SP-85.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1153385026



**CA15 13 0098**

---

**AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - LOCATION DE NIVELEUSES POUR LE DÉNEIGEMENT - CONTRAT NUMÉRO 2011-02 - DÉNEIGEMENT FONTAINE-GADBOIS INC. – 54 822,42 \$.**

ATTENDU QUE le nombre d'heures pour la location de niveleuses autorisé par le conseil a été dépassé en raison du nombre élevé de déblaiements lors des mois de janvier, février et mars 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 54 822,42 \$ à la compagnie DÉNEIGEMENT FONTAINE-GADBOIS INC. pour la location de niveleuses pour le déneigement, contrat numéro 2011-02.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1153693002

**CA15 13 0099**

---

**AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - TRAVAUX DE NETTOYAGE DE PUISARDS, DE DRAINS DE PUISARDS, DE PANIERS RÉCUPÉRATEURS ET DE CHAMBRES DE VANNES AINSI QUE LA DISPOSITION DES DÉCHETS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-12829 - NATIONAL VACUUM SERVICES MUNICIPAUX INC. – 69 218,05 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie NATIONAL VACUUM SERVICES MUNICIPAUX INC. pour des travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes ainsi que la disposition des déchets, appel d'offres numéro 13-12829, pour une période supplémentaire d'un an, selon les besoins et à la demande, aux prix soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 69 218,05 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1153561001

**CA15 13 0100**

---

**SOUSSION - ENTENTE DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUTS INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14128 - 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) – 68 208,92 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour une entente de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, appel d'offres numéro 15-14128, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 68 208,92 \$ pour l'année 2015. Ce contrat prévoit une possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée d'une année chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1153693003

**CA15 13 0101**

---

**SOUSSION - FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14175 (RM15-0853) - LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – 235 010,15 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, plantation et entretien d'arbres pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 15-14175 (RM15-0853), au montant total de 235 010,15 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1153128002

**CA15 13 0102**

---

**SOUSSION - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2015 - CONTRAT NUMÉRO 102-146 - CONSTRUCTION SOTER INC. – 2 468 943,84 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :



D'accepter la soumission de la compagnie CONSTRUCTION SOTER INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le programme de réfection routière 2015, contrat numéro 102-146, au montant total de 2 468 943,84 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1155910007

#### **CA15 13 0103**

---

**SOUSSION - RÉNOVATION DU PAVILLON COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 5555, RUE JEAN-TALON - CONTRAT NUMÉRO 300-130A - CONSTRUCTION DE LA CROISSETTE INC. - AU MONTANT TOTAL DE 367 387,67 \$.**

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie CONSTRUCTION DE LA CROISSETTE INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation du pavillon communautaire situé au 5555, rue Jean-Talon, contrat numéro 300-130A, au montant total de 367 387,67 \$.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1150391002

#### **CA15 13 0104**

---

**SOUSSION - SERVICE D'ESSOUCEMENT POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2015 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) – 50 014,16 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), le plus bas soumissionnaire conforme pour le service d'essoucement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015, appel d'offres numéro 15-14192, au montant total de 50 014,16 \$. Ce contrat prévoit une possibilité de trois (3) renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1153128005

**CA15 13 0105**

---

**SOUSSION - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE ET ARCHITECTURE POUR LA MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES MÉCANIQUES-ÉLECTRIQUES AU PAVILLON LADAUVERSIÈRE - CONTRAT NUMÉRO SP-84 - MLC ASSOCIÉS INC. – 33 342,75 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie MLC ASSOCIÉS INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière, contrat numéro SP-84, au montant total de 33 342,75 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1152242005

**CA15 13 0106**

---

**ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR LA TENUE DU FORUM DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL QUI AURA LIEU LE 26 SEPTEMBRE 2015.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour la tenue du Forum de développement social qui aura lieu le 26 septembre 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1154227003

CA15 13 0107

**APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 44 219 \$ AU CENTRE DES AÎNÉS DU RÉSEAU D'ENTRAIDE DE SAINT-LÉONARD POUR LE PROJET « PROJET D'IMPLANTATION D'UNE RESSOURCE EN TRAVAIL DE MILIEU POUR LES PERSONNES ÂGÉES », 2 257 \$ AU CERCLE DU 3E ÂGE DE STE-ANGÈLE INC. POUR LE PROJET « MISE EN FORME PAR LA DANSE », 2 200 \$, AU CLUB D'ÂGE D'OR PARC DELORME POUR LE PROJET « DANSE EXTÉRIEURE AU PARC DELORME », 2 700 \$ AU CLUB SOCIAL ET CULTUREL DES JEUNES DE LADAUVERSIÈRE INC. POUR LE PROJET « DÉCOUVRIR LES PLAISIRS DE LA DANSE », 15 128 \$ À L'ASSOCIATION HAÏTIANO-CANADO-QUÉBÉCOISE D'AIDE AUX DÉMUNIS POUR LE PROJET « ACTIVITÉS CULTURELLES POUR AÎNÉS MULTICULTURELS », 44 722 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR LE PROJET « PRÉSENCE-INTERVENTION SUR LE SITE DU DOMAINE RENAISSANCE », 34 291 \$ AU MOUVEMENT FRATERNITÉ MULTI-ETHNIQUE INC. POUR LE PROJET « IMPLICATION ET RENOUVEAU À VIAU-ROBERT II », 20 914 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR LE PROJET « CAMP DE JOUR MULTIRÉCRÉO DOMAINE RENAISSANCE » ET 24 532 \$ POUR LE PROJET « LA FORCE D'UNE ÉQUIPE », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (2015-2016), MTESS - VILLE.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver les projets de conventions et d'accorder une aide financière totalisant la somme de 190 963 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2015-2016), MTESS – Ville :

Nom de l'organisme	Projet	Période	Montant accordé
Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint Léonard	Projet d'implantation d'une ressource en travail de milieu pour les personnes âgées	2015-2016	44 219 \$
Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la danse	2015	2 257 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	Danse extérieure au parc Delorme	2015	2 200 \$
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	2015	2 700 \$
Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis	Activités culturelles pour aînés multiculturels	2015-2016	15 128 \$
Concertation Saint-Léonard	Présence-intervention sur le site du Domaine Renaissance	2015	44 722 \$
Mouvement fraternité multi-ethnique inc.	Implication et renouveau à Viau-Robert II	2015-2016	34 291 \$
Gestion multisports St-Léonard	Camp de jour multirécréo Domaine Renaissance	2015	20 914 \$
Gestion multisports St-Léonard	La force d'une équipe	2015-2016	24 532 \$
<b>Total</b>			<b>190 963 \$</b>

Le tout sous réserve de la signature de l'entente du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS) et la Ville de Montréal et de l'attribution des sommes conséquentes pour la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2016 à l'arrondissement de Saint-Léonard.

Le 4 mai 2015



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1153309001

#### **CA15 13 0108**

---

#### **RATIFICATION - SOUMISSION - RÉALISATION DE TRAVAUX D'URGENCE DE DÉGEL DE CONDUITES D'EAU - TECHNODRAIN MONTRÉAL – 37 312,26 \$.**

ATTENDU QUE les travaux d'urgence étaient nécessaires pour répondre au besoin de certains citoyens qui étaient privés d'eau;

ATTENDU QUE l'arrondissement n'a pas le matériel requis pour exécuter ce genre de travaux;

ATTENDU les froids exceptionnels cet hiver, l'imprévisibilité des lieux d'intervention et leur nombre et que, de ce fait, chaque contrat peut être considéré comme un contrat distinct.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

De ratifier l'acceptation de la soumission de la compagnie TECHNODRAIN MONTRÉAL, pour la réalisation de travaux d'urgence de dégel de conduites d'eau, durant les mois de février et mars 2015, au montant total de 37 312,26 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1153128007

#### **CA15 13 0109**

---

#### **SOUMISSION - MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU CENTRE DE SOCCER SAISONNIER DU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO 300-181 - SOLLERTIA INC. – 297 150,51 \$.**

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie SOLLERTIA INC., le seul soumissionnaire conforme, pour le montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, contrat numéro 300-181, au montant total de 297 150,51 \$ pour l'année 2015. Ce contrat prévoit la possibilité de quatre (4) renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.14 1150512005



**CA15 13 0110**

---

**REJET - SOUMISSIONS - ORGANISATION DE LA FÊTE DES CITOYENS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14279.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour l'organisation de la fête des citoyens 2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 15-14279 et d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.15 1153309007

**CA15 13 0111**

---

**DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2015.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1150512003

**CA15 13 0112**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2015.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1154821004

**CA15 13 0113**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2015 PROJETÉS À LA FIN DE L'EXERCICE ET DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MARS 2015.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2015 projetés à la fin de l'exercice financier courant et de l'état comparatif des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1150512004

**CA15 13 0114**

**AUTORISER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À ENTREPRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES Y COMPRIS TOUT RECOURS ACCESSOIRE OU INCIDENT À CELUI ENTREPRIS PAR DÉVELOPPEMENT DOMONT INC. C. VILLE DE MONTRÉAL ET BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA (COUR SUPÉRIEURE : 500-17-088037-158).**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les mesures nécessaires y compris tout recours accessoire ou incident à celui entrepris par Développement Domont inc. c. Ville de Montréal et Banque Laurentienne du Canada (Cour supérieure : 500-17-088037-158) pour récupérer les sommes dues à l'arrondissement en vertu de la clause pénale prévue à l'entente relative à des travaux d'infrastructures dans le cadre d'un projet résidentiel sur le terrain situé dans le quadrant sud-est de l'intersection des boulevards Viau et des Grandes-Prairies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1153022011

**CA15 13 0115**

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-339 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR LE TOIT ET LES CÔTÉS D'UN PAVILLON DE JARDIN (GAZEBO) ET PERMETTRE SON INSTALLATION AU-DESSUS D'UN BAIN À REMOUS (SPA).**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-339 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo) et permettre son installation au-dessus d'un bain à remous (spa).

40.01 1153385024



#### **CA15 13 0116**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-339 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR LE TOIT ET LES CÔTÉS D'UN PAVILLON DE JARDIN (GAZEBO) ET PERMETTRE SON INSTALLATION AU-DESSUS D'UN BAIN À REMOUS (SPA).**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-339 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo) et permettre son installation au-dessus d'un bain à remous (spa).

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le 20 mai 2015, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1153385024

#### **CA15 13 0117**

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2217 INTITULÉ : RÈGLEMENT INTERDISANT L'USAGE DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2217 intitulé : Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement de Saint-Léonard.

40.02 1156325001

#### **CA15 13 0118**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2207-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015) (2207) AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS POUR LA STRUCTURE GONFLABLE AU STADE HÉBERT.**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 7 avril 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2207-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207) afin de modifier certains tarifs pour la structure gonflable au stade Hébert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1153022006

### **CA15 13 0119**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2207-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015) (2207).**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 7 avril 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2207-2 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1153022007

### **CA15 13 0120**

---

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 9100, RUE GRANDBOIS - LOT NUMÉRO 1 332 434 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 avril 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-05 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé sur un terrain d'angle situé au 9100, rue Grandbois, lot numéro 1 332 434 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1153385018

#### **CA15 13 0121**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL ISOLÉ SITUÉ AUX 6790-6802, BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES - LOT NUMÉRO 3 397 768 (FUTUR LOT NUMÉRO 5 650 759) DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 avril 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-06 visant l'agrandissement du bâtiment industriel isolé situé aux 6790-6802, boulevard des Grandes-Prairies, lot numéro 3 397 768 (futur lot numéro 5 650 759) du cadastre du Québec, dans la zone I12-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1153385015

#### **CA15 13 0122**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 9110, RUE GRANDBOIS - LOT NUMÉRO 1 332 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 avril 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-01 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9110, rue Grandbois, lot numéro 1 332 432 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1153385012

CA15 13 0123

**ADOPTER UN PREMIER PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-02/I12-16 - 6041-6065, BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES - LOT NUMÉRO 1 333 346 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-02/I12-16 visant à autoriser l'usage « institution d'enseignement : école de métiers de l'industrie », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 6041-65, boulevard des Grandes-Prairies, lot numéro 1 333 346 du cadastre du Québec.

**SECTION I  
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 1 333 346 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au certificat de localisation préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, le 17 février 2015, joint à son annexe A.

**SECTION II  
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation d'un bâtiment aux fins de l'usage « institution d'enseignement : école de métiers de l'industrie » est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone I12-16 quant aux usages autorisés du Règlement de zonage numéro 1886.

**SECTION III  
CONDITIONS**

3. Seule une institution d'enseignement spécialisée dans l'enseignement des métiers de l'industrie est autorisée sur le territoire visé à l'article 1.
4. Toutes les opérations reliées à l'exploitation d'un usage sur le territoire visé à l'article 1 doivent être conformes aux interdictions suivantes :
  - a) ne causer ni fumée (sauf celle émise par le système de chauffage), ni poussière, ni odeur, ni chaleur, ni gaz, ni éclat de lumière, ni vibration, ni bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit de la rue aux limites du terrain;
  - b) n'émettre aucune chaleur émanant d'un procédé industriel qui serait ressentie hors des limites du terrain;
  - c) ne présenter aucun danger important d'explosion ou d'incendie.
5. Les déchets solides et liquides dangereux ou polluants doivent être traités par une compagnie spécialisée dans le transport et le traitement de ces déchets.
6. La demande de certificat d'autorisation doit être déposée dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.
7. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.



8. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution, le 20 mai 2015, à 17 h.

---

Annexe A

Certificat de localisation daté du 17 février 2015 et préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1153385021

**CA15 13 0124**

---

**ADOPTER UN PREMIER PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-03/C05-16 - 4725-55, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN - LOTS NUMÉROS 5 478 715 ET 4 795 426 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Le maire d'arrondissement dépose des documents complémentaires.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella et Michel Bissonnet

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-03/C05-16 visant à autoriser l'usage « garderie », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 4725-55, boulevard Métropolitain, lot numéro 5 478 715 du cadastre du Québec, et un terrain de jeux accessoire à cette garderie en partie sur le lot numéro 4 795 426 du cadastre du Québec.

#### SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 5 478 715 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au certificat de localisation préparé par Jean Girard, arpenteur-géomètre, le 18 juillet 2014, joint à son annexe A et à une partie du lot 4 795 426 du cadastre du Québec.

#### SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation d'un bâtiment aux fins de l'usage « garderie » est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone C05-16 quant aux usages autorisés ainsi qu'aux paragraphes b) et c) de l'article 5.8.2 et au paragraphe b) de l'article 6.2.7.1 du Règlement de zonage numéro 1886.

Le 4 mai 2015



### SECTION III CONDITIONS

3. Une seule garderie est autorisée sur le territoire visé à l'article 1 et elle doit occuper un local dont la superficie n'excède pas 700 mètres carrés dans le bâtiment situé aux 4725-55, du boulevard Métropolitain.
4. Malgré l'article 3, une aire de jeux à l'extérieur du bâtiment est autorisée. Elle doit être aménagée à l'endroit identifié sur l'annexe B de la présente résolution.
5. Conformément à l'annexe B de la présente résolution, un mur acoustique d'une hauteur de 2,5 mètres et une haie doivent délimiter une partie du terrain de jeux.
6. Le mur acoustique visé à l'article 5 doit être composé de tiges d'acier galvanisé, de poteaux d'acacia, de laine de roche acoustique et de tiges de saules.
7. Conformément à l'annexe B de la présente résolution, l'aménagement extérieur doit comprendre l'installation :
  - a) de bollards séparant l'aire de jeux et l'entrée au bâtiment adjacente à ce terrain de jeux, du terrain de stationnement;
  - b) d'une clôture, conforme aux dispositions du Règlement de zonage 1886, au pourtour du terrain de jeux;
  - c) d'une clôture, conforme aux dispositions du Règlement de zonage 1886, dans la cour avant longeant la façade du bâtiment adjacente à la voie de service du boulevard Métropolitain;
  - d) l'aménagement d'un débarcadère dédié aux parents de la garderie.
8. Lors du dépôt du certificat, une servitude réelle et perpétuelle doit être déposée et comprendre les éléments suivants :
  - a) une non-construction prohibant notamment tout genre de bâtiment, construction, ouvrage, implantation, aménagement, clôture, barrière, muret ou autre objet, ni à modifier l'élévation du sol dans cette partie de l'immeuble du propriétaire étant connu comme étant le fonds servant. Cette servitude ne doit pas avoir pour effet de limiter le droit de la garderie de procéder aux aménagements prévus à l'article 7, le tout sujet aux conditions d'un bail intervenu entre les parties et aux conditions de la présente résolution;
  - b) un passage permettant à la garderie ou à ses ayants droit de circuler à pied sur l'ensemble du fonds servant.
9. La demande de certificat d'autorisation doit être déposée dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.
10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
11. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.



Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution, le 20 mai 2015, à 17 h.

---

Annexe A

Certificat de localisation daté du 18 juillet 2014 et préparé par Jean Girard, arpenteur-géomètre

Annexe B

Plan préparé par Marco Manini, architecte, modifié par Cédric Constantin le 18 mars 2015 et annoté par l'arrondissement le 21 avril 2015.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Dissidence :** Lili-Anne Tremblay et Mario Battista

40.09 1153385022

**CA15 13 0125**

---

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-01/C10-43 - 6560-70, RUE JARRY - LOT NUMÉRO 1 125 016 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 février 2015;

ATTENDU QUE cette résolution est identique au second projet de résolution adopté lors de la séance du 7 avril 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution autorisant le projet particulier PPCMOI 2015-01/C10-43 visant à autoriser l'usage additionnel « bar » aux usages principaux « salle de réception » et « studio et école de danse », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 6560-70, rue Jarry, lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec.

SECTION I  
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au certificat de localisation préparé par Gilles Legault, arpenteur-géomètre, le 13 juillet 2007, et reçu le 4 février 2015 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

SECTION II  
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation d'un bâtiment commercial aux fins de l'usage additionnel « bar » est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone C10-43 quant aux usages autorisés du Règlement de zonage numéro 1886.

SECTION III  
CONDITIONS

3. L'usage additionnel « bar » doit être exercé simultanément l'usage principal « studio et école de danse ». Toute cessation de l'usage principal « studio et école de danse » entraîne la fin de l'usage additionnel « bar ».
4. L'usage additionnel « bar » doit s'exercer au deuxième étage.
5. Tout usage doit être confiné à l'intérieur du bâtiment.
6. La superficie maximale occupée à des fins de préparation et vente de boissons alcooliques ne doit pas excéder 25 mètres carrés. Le présent article n'a pas pour objet de limiter la superficie maximale de consommation de boissons alcooliques.
7. Aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage « bar ».
8. Les dispositions du P.I.I.A. des articles 8.1.1 et 8.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886 s'appliquent à toute modification ou construction d'un bâtiment en lien avec l'usage additionnel « bar » sur le territoire identifié à l'article 1.
9. La demande de certificat d'autorisation doit être faite dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.
10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
11. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1153385007

**CA15 13 0126**

---

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
TENUE LE 15 AVRIL 2015.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1153385025



**CA15 13 0127**

---

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - MARS 2015.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1150539004

**CA15 13 0128**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 23, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement

Le 4 mai 2015